

ACTION SOCIALE DU VAL-DE-MARNE

Centre des Finances Publiques
1, place du Général Pierre Billotte
94040 CRETEIL cedex
Tél. : 01 41 94 34 56 – 06 64 65 63 81
Mél : actionsociale.94@finances.gouv.fr

Créteil, le 1^{er} juillet 2024

INFORMATION A TOUS LES AGENTS

La délégation de l'action sociale du Val-de-Marne organise trois séjours en mini-colonies pendant les vacances scolaires de la Toussaint pour les enfants âgés de 4 à 14* ans **dont au moins l'un des parents est en poste au Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique dans le Val-de-Marne à la date de la mini-colonie.** Le tarif qui s'appliquera dépend de votre quotient familial.

Rappel **Revenu fiscal de référence ; Avis 2023 sur revenus 2022**
Calcul du quotient familial : **Nombre de parts fiscales x 12**

- Séjour 1 - Équitation et tennis à Arquian (Nièvre 58) pour les 4/14 ans (7 jours). Du dimanche 20 octobre au samedi 26 octobre 2024. Prix du séjour sans subvention : 574 €.**

Pratique de l'équitation 3h/jour dont 2h de monte. Une heure quotidienne est consacrée aux soins des chevaux, à l'entretien du matériel et à l'hippologie. Les enfants bénéficient d'une heure de cours de tennis par jour. Le séjour sera complété par d'autres activités sportives et ludiques (piscine chauffée et surveillée).

Transport en train puis en car jusqu'au centre.

Prestataire Gué de Frise : <https://www.guedefrise.com/>

Quotient Familial	Tarif séjour	Pour information Participation CAL
<585	68 €	506 €
585 – 805	103 €	471 €
806 – 1120	143 €	431 €
1121-1520	201 €	373 €
1721-2080	258 €	316 €
>2080	287 €	287 €

- Séjours 2-1 et 2-2 – Défis aventures à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme 63) pour les 6/12 ans. (7 jours). Du dimanche 20 octobre au samedi 26 octobre ou du dimanche 27 octobre au samedi 2 novembre 2024. Prix du séjour sans subvention : 718,40 €.**

DÉFIS QUAD Initiation à la conduite du quad électrique sur la piste d'éducation routière.

DÉFIS BMX ET TROTTINETTE pour maîtriser le BMX et apprendre les secrets de la trottinette.

DÉFIS COURSE apprendre à se repérer et à s'orienter.

DÉFIS AQUATIQUES pour de grandes olympiades.

DÉFIS CRÉATIFS épreuves de mimes, d'improvisation ou de cuisine.

Sans oublier les grands-jeux, journée à thème, veillées et toutes les surprises.

Transport en train jusqu'à Clermont-Ferrand puis en car privé jusqu'au centre.

Prestataire : Temps Jeunes : <https://temps-jeunes.com/>

Quotient Familial	Tarif séjour	Pour information Participation CAL
<585	86 €	632,40 €
585 – 805	129 €	589,40 €
806 – 1120	179 €	539,40 €
1121-1520	251 €	467,40 €
1721-2080	323 €	395,40 €
>2080	359 €	359,40 €

Pour vous inscrire cliquez [ICI](#)

ATTENTION : Le prix de la prestation intègre les subventions accordées par les Ministères Economiques et Financiers. Si votre conjoint est agent de l'État, vous ne pouvez donc prétendre à un second versement de cette subvention interministérielle.

LE TARIF INCLUS L'ACHEMINEMENT DES ENFANTS, du point de départ jusqu'au centre de vacances.

Les organisateurs se réservent le droit si les circonstances l'exigent (et/ou conditions climatiques), de modifier la nature des activités ou de les annuler. Les changements apportés aux programmes ne sont opérés qu'en cas de nécessité et dans l'intérêt même des participants au séjour.

Renvoi : Tout comportement de nature à porter atteinte à l'intégrité physique et morale des autres participants (notamment la consommation d'alcool ou de drogue) donnera lieu à un rapatriement immédiat à la charge des parents.

Vous pouvez procéder à l'inscription en ligne le plus rapidement possible et au plus tard le **26/07/2024**.

Vous devrez joindre en fichiers PDF :

- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 dans son intégralité (pour les couples non mariés, joindre les deux avis),
- Dernier bulletin de salaire de l'agent des finances.

Seuls les parents travaillant dans le Val-de-Marne (sauf les agents d'Ivry sur Seine au 67 rue Barbès) peuvent inscrire leurs enfants à ces séjours.

Pour les agents retraités, l'adresse du domicile doit être dans le Val-de-Marne.

Les dossiers d'inscription seront traités au fur et à mesure de leur réception par la délégation.

Les quotients les plus faibles seront prioritaires.

Les affectations seront adressées aux familles par courriel.

Les frais de séjour devront être acquittés directement auprès du prestataire.

Dès confirmation de l'affectation, la totalité de votre participation vous sera demandée et devra être payée au plus tard le **02/09/2024**.

Conditions d'annulation colonie de vacances :

En cas d'annulation, reste à votre charge :

→ 30% du prix du séjour si vous annulez entre le 7 septembre et le 23 septembre 2024

→ 75% du prix du séjour si vous annulez entre le 24 septembre et le 7 octobre 2024

→ 100% du prix du séjour si vous annulez après le 7 octobre 2024

Toute annulation doit rester exceptionnelle. Elle doit se faire impérativement par courriel : actionsociale.94@finances.gouv.fr

Vous ne pourrez être exonérés des sommes dues qu'en cas de force majeure. La délégation est seule habilitée à déterminer si les pièces fournies à l'appui de la demande de remboursement sont suffisantes pour établir la force majeure.

Les demandes d'inscription incomplètes ne seront pas prises en compte.

Attention, le nombre de places disponibles sur chaque séjour est limité.

* âge apprécié à la date de fin de séjour.

La déléguée de l'action sociale

